

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 26 novembre 2024**

**Autorisation de  
signature du marché  
de fourniture de  
titres-restaurants  
dématérialisés pour le  
personnel  
d'Annemasse les  
Voirons  
Agglomération  
(2024014)**

**Convocation du : 19 novembre 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

**N° BC\_2024\_0124**

**Excusés :**

Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

Annemasse-les Voirons-Agglomération a lancé un appel d'offres ouvert le 13 septembre 2024 par l'envoi d'un avis de marché en vue de la passation d'un marché public pour la fourniture de titres-restaurants dématérialisés pour le personnel de la Communauté d'Agglomération (2024014). Ainsi, il s'agit pour le prestataire de fournir le personnel d'Annemasse-les Voirons-Agglomération en cartes de paiement alimentées en titres-restaurants dématérialisés.

Cette consultation a été lancée afin de permettre la poursuite des prestations en cours, dont le marché actuel arrive à expiration le 31 décembre 2024.

Le marché est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande d'une durée de 1 an à compter du 01/01/2025, reconductible 3 fois de manière tacite pour une durée respective de 12 mois, soit une durée globale maximale de 4 ans.

Le marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement en l'absence d'identification de prestations distinctes.

Le montant maximum de commandes est fixé à 510 000 € HT par période d'exécution, valeur faciale des titres-restaurants incluse et actuellement fixée à 6 €.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 octobre 2024 à 17h00. A cette date, 4 offres sont parvenues dans les délais.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation, dont les critères retenus pour le jugement des offres étaient définis et pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>70.0 %</b>
1.1-Qualité et adéquation des moyens mis en œuvre pour l'exécution de la	25.0 %

<i>prestation auprès des Ressources Humaines</i>	
<i>1.2-Qualité et adéquation des moyens mis en œuvre pour l'exécution de la prestation auprès des agents usagers</i>	25.0 %
<i>1.3-Performances en matière de protection de l'environnement</i>	10.0 %
<i>1.4-Sécurité des titres et du service de traitement des commandes jusqu'à la livraison</i>	10.0 %
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>30.0 %</b>

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission d'appel d'offres, réunie le 12 novembre 2024. Celle-ci a :

- approuvé les propositions de notation et de classement telles que présentées au rapport d'analyse des offres ;
- attribué le marché public au soumissionnaire suivant :

Nom attributaire	Montant (reconduction éventuelle incluse)
SWILE S.A.S.	0 €

Il sera noté qu'au regard de l'offre de l'attributaire pressenti et des modalités spécifiques de rémunération des opérateurs économiques dans ce secteur d'activité, Annemasse-les Voirons-Agglomération versera uniquement une somme égale au montant total des titres-restaurants commandés, le prestataire se rémunérant principalement via des commissions opérées sur chaque transaction effectuée chez les commerçants acceptant l'utilisation de ces titres.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché de fourniture de titres-restaurants dématérialisés pour le personnel d'Annemasse-les Voirons-Agglomération avec l'entreprise SWILE S.A.S. dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,